

Voix du Sahel : Réponses judiciaires au terrorisme

New York, le 23 juillet 2019

Siège des Nations Unies, Salle de conférence 5, 15h – 17h

Intervention de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Monsieur le Représentant spécial du Canada auprès du Forum mondial de lutte contre le terrorisme,

Madame la Directrice des programmes de justice pénale du *Global Center on Cooperative Security*,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre part à cette table ronde consacrée aux réponses judiciaires au terrorisme, dans les pays du Sahel.

Je voudrais, au nom de Madame l'Ambassadeur Narjess Saidane, Représentante permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies, remercier très chaleureusement les personnalités qui nous font le privilège de leur présence à New York.

Il est essentiel que nous nous appropriions pleinement le travail mené sur le terrain, dans les pays du Sahel, au bénéfice du renforcement des capacités judiciaires dans le contexte combien important des efforts de lutte contre le terrorisme. **Nous réaffirmons ainsi, ensemble, le rôle majeur de la justice dans la lutte contre le terrorisme.**

Je me réfère aux recommandations des Cours suprêmes des pays du Sahel membres du Réseau des Cours suprêmes judiciaires francophones - AHJUCAF,

adoptées en mars 2018, ainsi qu'au rapport publié en octobre 2018, sous la direction du *Global Center*.

Quelques mots, donc, pour vous dire le sens de la présence de l'OIF à vos côtés, et de son partenariat avec les organisations pilotes du projet qui nous réunit : l'AHJUCAF ; le *Global Center* ; la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; sans oublier les contributions majeures du Canada et du Japon.

La Francophonie, en tant qu'organisation intergouvernementale mais également en tant qu'espace de valeurs et de solidarité, est, comme le reste du monde, confrontée au terrorisme.

En juin 2016, en suivi des engagements souscrits par ses Etats et gouvernements membres, elle a réuni une conférence internationale à Paris, sur « la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente », qui a mis l'accent sur **le respect de l'État de droit et le renforcement des acteurs du système judiciaire**, une double préoccupation au cœur de recommandations adoptées par les Cours suprêmes.

Les recommandations adoptées à Dakar, en mars 2018, traduisent en effet d'une manière concrète la volonté des Cours suprêmes des pays du Sahel de **présenter un front uni, pour le respect du droit et la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.**

L'Organisation internationale de la Francophonie est une organisation qui vise **au partage de l'expertise des États et gouvernements membres, et au renforcement de leurs capacités, administratives comme judiciaires, afin d'asseoir l'autorité de leurs institutions, en promouvant la culture démocratique.** Elle s'est attachée, depuis plus de vingt ans, à soutenir le développement d'une coopération de proximité entre ses membres, à travers la mise en place de réseaux institutionnels et professionnels. La Francophonie a ainsi développé un rapport spécifique avec ses pays membres, alliant une dimension de proximité, d'écoute, et de pérennité.

Le Réseau des Cours suprêmes judiciaires francophones - l'AHJUCAF - compte parmi ces réseaux, qui sont l'expression d'une solidarité active entre des professionnels de mêmes compétences, et des leviers indispensables pour le partage des expertises, des expériences et des bonnes pratiques, dans le respect de la diversité des systèmes juridiques.

Dans ce même esprit, je porte à votre attention que la Francophonie a soutenu la mise en place d'un réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, le réseau FrancoPrev, lancé en décembre 2018.

En apportant sa contribution à cette échelle, celle de la mutualisation des expériences et des connaissances, en français, la Francophonie constitue un relai naturel des autres organes de coopération internationale.

Il nous revient, au siège des Nations Unies, de **travailler à une diffusion élargie des recommandations de Dakar, et de contribuer à intensifier le dialogue judiciaire sur les questions de terrorisme au Sahel.**

Je me réjouis de l'étape qui est franchie aujourd'hui, et je vous remercie de votre attention.